

<http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article377>



# BON A SAVOIR

- AGENT-E-S TECHNIQUES



Date de mise en ligne : samedi 1er janvier 2011

---

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

---

### **La journée continue**

En journée continue, la pause méridienne d'une durée de 30 minutes est incluse dans le temps de travail. Pendant ce temps, l'agent est à disposition sur son lieu de travail.

En contrepartie de la journée continue, une récupération est accordée selon le nombre de journées continues effectuées : jusqu'à 6,5 jours maximum par an, ou au choix 45,5 heures (46 au maximum), à la demande de l'agent et avec l'accord du chef d'établissement, sous réserve de nécessités de service.

### **Une perte de salaire camouflée**

Le minimum de traitement sera relevé à compter du 01 janvier 2011 à l'indice majoré 295 (indice brut 244). La rémunération brute mensuelle s'établira ainsi à 1365,94 euros. Le gain brut mensuel sera de 13,89 euros.

Attention : fin janvier, application de la loi sur les retraites : augmentation des cotisations sociales et des mutuelles qui entraîne une baisse de salaire de 0,7%, et ce n'est pas fini !

**POUR DIRE STOP A LA PRECARITE DANS LA FONCTION PUBLIQUE  
ET AU DEMANTELEMENT DE NOS SERVICES ET DE NOS MISSIONS, REJOIGNEZ SUD**

**NE RESTEZ PAS ISOLEES, SYNDIQUEZ-VOUS**